



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

**Date de l'annonce publique de la séance:**  
07.11.2013

**Date de la convocation des conseillers:**  
07.11.2013

**point de l'ordre du jour :**  
10

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 15 novembre 2013

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Knaff, Codello, Wohlfarth, Hansen, Bernard, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: SIGI**

Vu la décision du Comité du S.I.G.I. en date du 18 juin 2013, invitant les communes membres à se prononcer sur l'admission des communes de Diekirch et de Mertzig qui désirent adhérer au S.I.G.I. en qualité de membre;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 sur l'organisation des communes et des districts;

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 autorisant la création d'un syndicat intercommunal de gestion informatique;

Vu l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 février 2001 sur les syndicats de communes;

Vu l'article 3 alinéa 1-3 des statuts du syndicat intercommunal de gestion informatique;

### décide à l'unanimité

- 1) de se prononcer pour l'adhésion des communes de Diekirch et de Mertzig au syndicat intercommunal de gestion informatique S.I.G.I.;
- 2) de fixer les conditions d'admission conformément à l'article 7.1.2. des statuts du syndicat intercommunal de gestion informatique;
- 3) de prier l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la décision qui précède

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 12.11.2013

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,